

BOUR Claude
21, rue du Bruhl
57700 HAYANGE MARSPICH

HAYANGE 25 avril 2023

Ville de FAMECK	
Courrier Arrivé	
26 AVR. 2023	S.G.
Affaire suivie par :	Pour information
Retour à l'expéditeur :	

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
29, avenue Jeanne d'Arc
57290 FAMECK

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note que nous effectuerons des tirs de nuit de sangliers sur la forêt privée de Monsieur Daniel SKA durant la période du 25/04/2023 au 15/04/2024 selon les modalités de l'arrêté préfectoral : 2014-DDT-SERAF-UFC N°14 du 30/01/2014.

En vous souhaitant bonne réception de cette information, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Claude BOUR



COPIE Officielle Française de la Biodiversité